

Commune de CHAMPAGNAC
Séance du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs:

RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal, BONNEAU Frédéric, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, POULLY Thierry, RAVON Francis, THÉRY Magali, RENOUE Corinne

Etait absent excusé ayant donné procuration: Mr CLÉMENT Jean-Marie à Mr BLIN Gérard, Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération N°15-2017

Location logement communal 1 Rue de l'Ile Verte

Mr Teddy ERB et Mme Laetitia ROUSSEAU ont fait part au Conseil Municipal dans leur courrier du 13 février 2017 de leur départ du logement communal 1 Rue de l'Ile Verte au 30 avril 2017.

Mr Eric RENAUD s'est présenté pour ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix mensuel de la location à 346,39 €.

Mr Eric RENAUD sera le locataire à partir du 1^{er} août 2017.

Le loyer ne sera pas automatiquement révisé le 1^{er} août de chaque année.

Un dépôt de garantie égal à un mois est exigé.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour établir et signer les baux à intervenir.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil ne se prononce pas, un décret étant attendu prochainement.

Il faudra néanmoins revoir les emplois du temps de chaque agent concerné : Mmes Chantal BLIN, Anne MOLLÉ et Marilynne COTTET, en cas de retour à la semaine de 4 jours..

Un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves ont répondu à un questionnaire concernant la semaine des 4 jours : 13 sont pour, 10 contre et 6 avis sont partagés.

Délibération N°16-2017

Attributions subventions communales aux associations

Un dossier simplifié de demande de subvention pour l'année 2017 avait été adressé aux associations communales.

Mr le Maire a présenté les demandes qui ont été étudiées par les membres du Conseil.

Il a été procédé à l'attribution des subventions aux associations de droit privé dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2017 selon la répartition suivante :

Associations communales

	Montant 2016	Montant 2017	
		Demandé	Accordé
APE	1000 €	1000 €	1100 €
ACCA	80 €	80 €	80 €
Amicale des Aînés	80 €	80 €	80 €

Amicale des Anciens			
Combattants	20 €	20 €	20 €
Comité des Fêtes	1270 €	1270 €	1270 €
Champagym	130 €	358 €	358 €
Union pongiste			
St Genis-Champagnac	200 €	200 €	200 €
Association de Tennis			
Champagnacaise	-	80 €	80 €
<i>Les subventions ont été accordées à l'unanimité.</i>			
<u>Associations hors commune</u>			
<i>Amicale des</i>			
Sapeurs Pompiers	31 €	-	31 €
<i>Ligue Nationale</i>			
Contre le Cancer	31 €	-	31 €
ASSAD Val de Seugne	21 €	-	21 €
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0			

Demande de don

La future MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) de Champagnac demande un don qui sera étudié ultérieurement en attente de leur agrément.

Délibération N°17-2017

Acceptation devis maître d'œuvre travaux amélioration thermique salle des fêtes

Des travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes étant prévu, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour mener à bien ces travaux.

Mr le Maire présente les devis demandés à 2 cabinets :

- Atelier PARC (François PICQ et Julie PANNETIER) de Jonzac pour un montant de 16 903,92 € TTC

- JOUISON Julien Architecte de Pommiers Moulons pour un montant de 21 352,32 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de choisir le devis de l'Atelier PARC d'un montant de 16 903,92 € TTC,

- Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Devis fléchage Ad'AP

Mr le Maire fait part au Conseil du devis reçu de Styl'Pubdéco concernant les panneaux nécessaires dans le cadre de l'Ad'AP .

Ce devis s'élève à 588 € TTC pour des panneaux signalétiques en aluminium.

Des comparaisons ont été effectuées avec des catalogues : les prix sont équivalents mais de moins bonne qualité.

Le Conseil valide le devis de Styl'Pubdéco à l'unanimité.

Questions diverses

- Mr le Maire refait part de la participation de la commune aux cours d'apprentissage à la natation à la piscine de Réaux à 50 % sur le forfait de 10 séances à 100 € pour les élèves de l'école de Champagnac.

- La fusion entre plusieurs syndicats des eaux est en prévision, chapeauté par la CDC.

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.